

HERMÈS

HERMÈS MAROQUINERIE - SELLERIE
12-16, RUE AUGER - 93694 PANTIN CEDEX
TÉL. +33 (0)1 49 42 87 42 - FAX +33 (0)1 49 42 87 05

Préfecture de la Gironde
33 000 Bordeaux

A l'attention de Monsieur Le Préfet,

Monsieur le Préfet,

Conformément au Code de l'Environnement, la société MAROQUINERIE DE GUYENNE, dépose auprès de vos services une autorisation environnementale, pour un site de fabrication de maroquinerie en cuir, Avenue Henri Massé à Saint-Vincent-de-Paul, au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le projet est rangé sous la rubrique n°2360.1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour laquelle il est soumis à autorisation.

Ce projet a également fait l'objet d'un dépôt de Permis de Construire en mairie de Saint-Vincent-de-Paul.

Vous trouverez ci-joint le dossier réglementaire correspondant à notre demande.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à l'examen de ce dossier,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, en l'expression de notre haute considération.

Monsieur Patrice ANTERIEUX
Directeur de la Maroquinerie de Guyenne

